

Le 8 octobre 2019

La Banque de France signe une convention avec le médiateur des entreprises lors de la journée consacrée aux TPE

La 3^{ème} édition de la Convention des Correspondants TPE, le 8 octobre 2019, était l'occasion pour Denis Beau, Premier sous-gouverneur de la Banque de France, de réaffirmer l'engagement de l'institution auprès des Très Petites Entreprises (TPE) et d'annoncer de nouvelles mesures.

Au cours de cette journée, le sous-gouverneur a dressé le bilan des dispositifs mis en place au profit des entrepreneurs. Depuis sa création en 2008, la Médiation du crédit, qui peut être saisie par les entreprises en cas de difficultés avec leurs établissements de crédit, a permis de conforter, plus de 23 000 d'entre elles dans la poursuite de leurs activités et de sauvegarder près de 415 000 emplois.

Le dispositif des Correspondants TPE, lancé en 2016, a également participé à briser l'isolement d'entrepreneurs. Depuis le lancement de ce dispositif, plus de 10 000 chefs d'entreprise, en recherche d'informations, ont bénéficié de l'expérience des 102 Correspondants TPE départementaux en lien avec les réseaux d'accompagnement, les banquiers, les business angels, les plateformes de crowdlending, les assureurs crédit, les fédérations patronales... Annoncé lors de la convention, ce service d'accompagnement des Correspondants TPE est désormais accessible aux PME.

La Banque de France a également lancé un portail d'informations : « Mesquestions d'entrepreneur » dont la vocation est de permettre à chacun de trouver plus aisément les supports de formation ou d'informations nécessaires au développement de ses compétences. « Cette démarche est pédagogique et réconciliatrice » souligne le sous-gouverneur : « ... certaines matières comme la comptabilité, l'analyse financière et plus globalement la gestion financière ne sont pas les sujets préférés des chefs d'entreprise et il est important aussi d'initier les jeunes qui seront les entrepreneurs de demain...».

Pour Denis Beau « notre souhait consiste à soutenir le plus grand nombre d'entrepreneurs le plus en amont possible avec la pédagogie pour faire découvrir ou renforcer la culture financière et l'accompagnement pour assurer la pérennité de l'entreprise, soit à titre préventif, soit à titre curatif ».

Contact Presse:

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Durant cette journée, la Banque de France a signé une convention de partenariat TPE avec le Médiateur des entreprises dont la mission est de venir en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre leurs éventuels litiges et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations client fournisseur, au service de l'économie. Le sous-gouverneur souligne « l'importance de ce partenariat puisque dans 80 % des cas la Médiation trouve une issue favorable. Si lors de leurs entretiens avec les entrepreneurs, les Correspondants TPE de la Banque de France détectent des difficultés entre les entreprises ou entre les entreprises et les organismes publics, l'orientation vers la Médiation des entreprises devrait permettre aux entrepreneurs de régler plus rapidement leurs litiges. ». Au total la Banque de France a signé 37 conventions de partenariat avec différents organismes professionnels depuis 2016 pour flécher les dirigeants d'entreprise vers les dispositifs appropriés.

Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises a indiqué lors de la signature que « 92 % des saisines adressées au Médiateur des entreprises proviennent des TPE/PME. Ce déséquilibre entre les grands groupes, les grands acteurs publics et les petites structures est la base de notre action depuis 2010 pour renforcer la confiance entre les acteurs économiques. Les TPE/PME ont un rôle crucial pour l'économie française et nous nous engageons chaque jour davantage pour les aider à se développer. Ce partenariat permettra de renforcer l'efficacité de l'action de l'Etat en guidant rapidement les TPE/PME vers le dispositif le plus pertinent pour répondre à leur problème. »

La Banque de France s'engage aussi aux côtés de la French Tech pour mettre à disposition des entreprises innovantes et en très forte croissance son expertise et sa connaissance des réseaux de financement. Les travaux engagés en partenariat avec la Direction des Entreprises se poursuivent pour analyser les spécificités de la cotation des startups. Notre présence territoriale permettra d'encourager et de soutenir des initiatives novatrices sur l'ensemble du territoire en développant un réseau de correspondants dans chacune des 13 métropoles French Tech.

En savoir plus sur le dispositif correspondants TPE

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous f 💆 in 🔼